

Gourm'est

Le rendez-vous
des gastronomes

Samedi 16
et
dimanche 17
novembre
2019

INSPIRE
ME
TZ

Concours Amateur 2019 : « Soupissimo »

Public concerné / Lieu et horaires :

Ce concours est ouvert aux amateurs, à tout public **NON professionnel et non diplômé des métiers de la bouche** femmes, hommes uniquement à partir de 18 ans. Le concours se déroulera au parc des expositions de Metz Métropole le dimanche 17 novembre 2019.

Principe de base :

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est réservé aux particuliers à l'exclusion des exposants du salon Gourm'est 2019 et les membres de l'association organisatrice.

La participation au concours vaut acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent règlement.

Article 1 - Objet :

L'association Culinaire « La Cocotte Tétigeoise » siège social 4 Rue de Hemering 57385 Teting Sur nied, représentée par sa présidente MICHEL Mariannick et son comité organise un concours de cuisine amateur intitulé « **Soupissimo** »

Les participants au concours sont invités à préparer 1.5 litre de soupe/potage/bouillon ou assimilé.

Il faudra impérativement servir le jour du concours le produit dans un bol, dégustation faite avec une cuillère. L'ensemble (bol + cuillère) sera fourni par les organisateurs pour la dégustation devant le jury.

Article 2 - Sécurité Sanitaire

Les participants sont invités à s'assurer de la fraîcheur des ingrédients utilisés et de la fraîcheur de leur préparation ainsi que des règles d'hygiène.

Article 3 - Condition de participation et inscription :

Pour participer au concours durant le Salon Gourm'est 2019, chaque candidat devra retourner son bulletin de participation* avant le **Vendredi 25 Octobre 2019**

- soit par email : michel.mariannick57@gmail.com
- soit par voie postale : Association La Cocotte Tétigeoise
Mme MICHEL Mariannick
4 Rue de Hemering
57385 TETING SUR NIED



* La participation doit comporter :

- Les coordonnées complètes du candidat : nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail.
- le détail de la recette que le candidat voudra réaliser sur le Salon.

Une présélection sera faite par la présidente de l'association suivant une grille de critères.

Les candidats seront prévenus à partir du Lundi 4 Novembre 2019 de leur sélection ou non au concours.

Article 4 - Déroulement du concours :

Le candidat devra impérativement être présent sur place le dimanche 17 novembre 2019 à 10 heures 15.

A l'arrivée des candidats les organisateurs attribueront aléatoirement un numéro d'ordre de passage.

Le concours débute à 11 heures.

La présence des candidats est obligatoire lors de la remise des prix le même jour à 15 heures 30.

Article 5 - Les matières premières et organisation sur place :

Les candidats auront à leur disposition le matériel nécessaire pour réchauffer sur place leur préparation, et dresser dans un contenant imposé : un bol ainsi que la cuillère pour la dégustation.

Les organisateurs du concours ne rembourseront pas les achats de matières premières.

Article 6 – Informations :

Informations et renseignements disponibles auprès de :

Florence Bouyala-Desquaires responsable du salon Gourm'est : 03 87 55 66 44 ou florence.bouyala-desquaires@metz-expo.com

MICHEL Mariannick Présidente de l'association « La Cocotte tétigeoise » 03 87 94 43 57 ou michel.mariannick57@gmail.com

Article 7 – Jury :

Le jury sera composé de professionnels et de membres du comité de l'association.
Il est souverain dans ses décisions.



Article 8 – Remise des prix :

La remise des prix s'effectuera le **Dimanche 17 novembre 2019 à 15 heures 30**.

Le jury annoncera les gagnants, remettra la louche d'or, la louche d'argent et la louche de bronze au 3 premiers et organisera la remise des prix. La recette de la soupe primée sera diffusée dans le projet de livre de cuisine de l'association organisatrice du concours.

1^{er} prix : **1 Kitchen Aid Artisan d'une valeur de 400 € de notre partenaire Boulanger**
1 machine sous vide HV500 d'une valeur de 182 € de notre partenaire Conserva Plus
1 Box steak lover d'une valeur de 68,50 € de notre partenaire De Buyer
1 panier garni de produits d'une valeur de 30 € de notre partenaire « La Lorraine Notre Signature »

2^{ème} prix : **1 lot de 6 boites sous vide avec pompe d'une valeur de 165 € de notre partenaire Conserva Plus**
1 Box brunch time d'une valeur de 53,90 € de notre partenaire De Buyer
1 panier garni de produits d'une valeur de 30 € de notre partenaire « La Lorraine Notre Signature »

3^{ème} prix : **1 Box home made bread d'une valeur de 39,90 € de notre partenaire De Buyer**
1 panier garni de produits d'une valeur de 30 € de notre partenaire « La Lorraine Notre Signature »

Les organisateurs se réservent le droit de changer, ajouter les prix suivant les disponibilités de nos partenaires.

Article 9 – La notation :

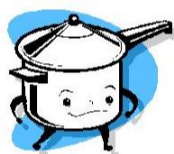
Critères	Barème
Visuel/Présentation	/5
Texture	/5
Assaisonnement / Gout	/5
Originalité	/5
Total	/20

Article 10 : Modifications :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement ou d'annuler le concours en raison de tout évènement indépendant de sa volonté. Les candidats en seront alors avisés dans les plus brefs délais.



Les partenaires du concours :



Association Culinaire « La Cocotte Tétingoise »



Le règlement est déposé chez : SCP Huissiers de Justice BOOB - PETIT – MULLER – EGLOFF 23 rue de Sarre 57070 METZ.